

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
CI-DESSUS MENTIONNÉE**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par les présentes, par la soussignée, Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité, que les membres du Conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Saint-Valère, le lundi 8 août 2022 à 20 h à la salle municipale.

**STATUERONT** sur la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

Le demandeur souhaite réduire la marge de recul arrière ainsi que de permettre l'augmentation de la hauteur des murs intérieurs pour la construction d'un garage détaché. Selon l'article 5.7.1.3 du règlement de zonage, un bâtiment accessoire de plus de 75 m<sup>2</sup> doit respecter la même marge de recul arrière que le bâtiment principal, soit 15 mètres. Aussi, selon l'article 5.7.1.4 du règlement de zonage, la hauteur maximale des murs intérieurs est de 3,6 mètres.

La demande vise à régulariser les éléments suivants.

- Réduire la marge de recul arrière pour un garage détaché de 15 mètres à 12,88 mètres;
- Augmenter la hauteur maximale des murs intérieurs du garage de 3.60 mètres à 4,63 mètres.

Cette demande est localisée comme suit:

No. Civique : 1422, 8<sup>e</sup> Rang Saint-Valère, lot 5 180 570 cadastre du Québec, zone 1A.

Toute personne ou organisme intéressés pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 8 août 2022.

Donné à Saint-Valère, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière

Carole Pigeon

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h, le 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

Signé.....

